



# Processus Budgétaire BI 2024

Réunion de lancement du 12 Juillet 2023

Direction des Affaires Financières  
Pôle Budget – Service Budget

# Sommaire

## **Première partie**

Cadrage provisoire du BI 2024

## **Deuxième partie**

Distinction Enveloppe / Hors Enveloppe & éléments méthodologiques de budgétisation

## **Troisième partie**

Maquette budgétaire DAF et documentation utile au dialogue de gestion

## **Quatrième partie**

Macro calendrier



# Première partie

---

# BI 2024 : Cadrage provisoire

Le cadrage sera officiel suite au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) voté au CA du Mardi 26 septembre 2023

- La proposition de cadrage est en cours de définition, notamment compte tenu de la hausse des prix (énergie – matières premières)
- ✓ Éléments provisoires :
  - Enveloppes F+I sont ouvertes à 95 %
  - Plafond à respecter sur les dépenses de fonctionnement : 95 % du BP 2020
  - Enveloppes de RP reconduites et ouvertes à 100 %
- D'autres éléments de cadrage sont en cours de préparation dans le cadre du DOB

## Inscription des demandes du BP dans la maquette de la DAF

- Le BP sera renseigné dans la maquette de collecte de la DAF sur un onglet dédié
- A la différence du BR :
  - Il n'y a pas de « typologie de variation » à renseigner
  - La MS hors éOTP / hors Projets (9000GPMS – NA), ne doit pas figurer dans la maquette de collecte de la DAF > uniquement dans l'outil DRH



# Deuxième partie

---

# BI 2024 : Enveloppe Budgétaire - Principes

**Périmètre  
« Enveloppe »**

Dépenses et  
Recettes qui ne  
concernent pas un  
projet ou un  
dispositif  
entièrement financé

=

Dépenses et  
Recettes **Hors Projet**  
**Autofinancé** suivi  
sur PFI-éOTP dédié

**NA et PFI en I**

- > Dépenses pédagogiques et/ou patrimoniales
- > Ressources Propres
- > Recettes de Formation (Apprentissage, FC, Diplômes Etab...)

# BI 2024 : Enveloppe Budgétaire - Principes

Dépenses

MS sur RP  
à financer



Enveloppe de Fonctionnement et  
d'Investissement (F+I)  
sur le 1010 ou le 1080

Recettes

Enveloppe de  
Ressources Propres (RP)  
sur le 1010 ou le 1080

*Reste à Charge  
pour l'Établissement*

# BI 2024 : Enveloppe Budgétaire - Principes

Base enveloppe prévisionnelle finale 2023 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2023	0
Enveloppe dépenses de sûreté 2023	0
Enveloppe pédagogique 2023	0
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	
<b>Base enveloppe prévisionnelle initiale 2023 de fonctionnement et investissement</b>	0
Ressources Propres BP 2023	0
Ressources Propres Enveloppe	0
Pourcentage de la variation de RP	100%
<b>+ Variation de RP</b>	0
<b>+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé)</b>	0
<b>= Base enveloppe prévisionnelle finale 2023 de fonctionnement et investissement</b>	0
Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	0
Crédits BAIM sûreté	0
Crédits hors BAIM	0
Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2023	0
- Base enveloppe prévisionnelle finale 2023 de fonctionnement et investissement	0
<b>= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE</b>	0
<i>dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement</i>	0
<i>dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté</i>	0
<i>dont écart sur enveloppe pédagogie</i>	0

## Enveloppe F+I

- 13 Composantes du GT Moyens : issues de la MAJ du modèle d'allocation sur la base du réalisé 2022
- Autres structures : niveau d'enveloppe historique

## Enveloppe RP

- Enveloppe historique

## Variation de MS sur RP à financer

Ecart entre la MS BR 2023 et les variations de dépenses de l'enveloppe du BI, non structurelles et non financées (hors PFI F/S/M – hors CVEC – hors Loi ORE)

- ✓ La structure devra ajuster sa budgétisation en F+I selon le niveau de la **variation des RP**
  - Si la structure déclare plus de RP que l'enveloppe de référence, elle pourra budgétiser plus en dépenses que l'enveloppe F+I ouverte
  - Si la structure déclare moins de RP que l'enveloppe de référence, elle devra budgétiser moins que l'enveloppe F+I ouverte



# BI 2024 : Enveloppe Budgétaire – Interprétations

## CONTRÔLE DU RESPECT DE L'ENVELOPPE

En €, Hors "Eotp hors enveloppe"

Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2022	0
Enveloppe dépenses de sûreté 2022	0
Enveloppe pédagogique 2022	0
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	307 325
<b>Base enveloppe prévisionnelle initiale 2022 de fonctionnement et investissement</b>	<b>373 319</b>
Ressources Propres BP 2022	1 727 325
Ressources Propres Enveloppe	1 763 342
Pourcentage de la variation de RP	90%
<b>+ Variation de RP</b>	<b>-32 415</b>
<b>+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé)</b>	<b>-28 220</b>
<b>= Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement</b>	<b>312 684</b>

Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	0
Crédits BAIM sûreté	0
Crédits hors BAIM	312 675
Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2022	312 675
- Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	312 684
<b>= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE</b>	<b>-9</b>
<i>dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement</i>	<i>-45 650</i>
<i>dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté</i>	<i>0</i>
<i>dont écart sur enveloppe pédagogique</i>	<i>312 675</i>

	Total
Dépenses de fonctionnement	261 675
Dépenses d'investissement	51 000
Recettes de fonctionnement	1 727 325
Recettes d'investissement	0

## La structure respecte toutes les conditions du cadrage

- Respect de l'enveloppe globale
  - Respect du plafond de fonctionnement : 45 650 € non demandés (= 261 275 budgétisés – 307 325 de plafond)
  - Variation de Ressources Propres négative de 32 415 €
  - MS à financer de 28 220 €
- ✓ La variation négative de ressources propres et les dépenses de MS sur RP à financer sont absorbées par la non saturation de l'enveloppe F+I.
- L'enveloppe F+I ouverte est de 373 k€, la structure budgète seulement 312 k€ (261 675 + 51 000), soit une non utilisation de 60 k€ qui permet d'absorber la variation négative de RP et la MS à financer

# BI 2024: Enveloppe Budgétaire – Interprétations

## CONTRÔLE DU RESPECT DE L'ENVELOPPE

En €, Hors "Eotp hors enveloppe"

Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2022	0
Enveloppe dépenses de sûreté 2022	0
Enveloppe pédagogique 2022	0
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	340 520
<b>Base enveloppe prévisionnelle initiale 2022 de fonctionnement et investissement</b>	<b>397 453</b>
Ressources Propres BP 2022	287 560
Ressources Propres Enveloppe	256 450
Pourcentage de la variation de RP	100%
<b>+ Variation de RP</b>	<b>31 110</b>
<b>+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé)</b>	<b>-87 456</b>
<b>= Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement</b>	<b>341 107</b>

Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	0
Crédits BAIM sûreté	0
Crédits hors BAIM	378 600
<b>Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2022</b>	<b>378 600</b>
<b>- Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement</b>	<b>341 107</b>
<b>= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE</b>	<b>37 493</b>
dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement	-55 920
dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté	0
dont écart sur enveloppe pédagogie	378 600

	Total
Dépenses de fonctionnement	284 600
Dépenses d'investissement	94 000
Recettes de fonctionnement	287 560
Recettes d'investissement	0

## La structure respecte partiellement les conditions du cadrage

- Dépassement de l'enveloppe globale
  - Respect du plafond de fonctionnement : 55 920 € non demandés (= 284 600 budgétisés – 340 520 de plafond)
  - Variation de Ressources Propres positive de 31 110 €
  - MS à financer de 87 456 €
- ✓ La variation positive des ressources propres et la non saturation de l'enveloppe F+I, ne sont pas suffisantes pour absorber la MS à financer de 87 456 €
- L'enveloppe F+I ouverte est de 397 453 €, la structure budgète 378 600 € (284 600 + 94 000), soit un écart de 18 853 € qui ne permet pas de compenser la variation de MS à financer

# BI 2024 : Enveloppe Budgétaire – Interprétations

## CONTRÔLE DU RESPECT DE L'ENVELOPPE

En €, Hors "Eotp hors enveloppe"

Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2022	838 682
Enveloppe dépenses de sûreté 2022	23 106
Enveloppe pédagogique 2022	455 628
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	912 764
<b>Base enveloppe prévisionnelle initiale 2022 de fonctionnement et investissement</b>	<b>1 317 416</b>
Ressources Propres BP 2022	670 034
Ressources Propres Enveloppe	531 350
Pourcentage de la variation de RP	90%
<b>+ Variation de RP</b>	<b>124 816</b>
<b>+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé</b>	<b>-39 439</b>
<b>= Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement</b>	<b>1 402 793</b>

Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	560 112
Crédits BAIM sûreté	10 000
Crédits hors BAIM	959 915
Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2022	1 530 027
- Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	1 402 793

= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE	
	127 234
dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement	252 263
dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté	-291 676
dont écart sur enveloppe pédagogie	504 287

	Total
Dépenses de fonctionnement	1 165 027
Dépenses d'investissement	365 000
Recettes de fonctionnement	670 034
Recettes d'investissement	0

## La structure respecte aucunes conditions du cadrage

- Dépassement de l'enveloppe globale
- Dépassement du plafond de fonctionnement pour 252 263 € (= 1 165 027 budgétisés – 912 764 de plafond)
- Variation de Ressources Propres positive de 124 816 €
- MS à financer de 39 439 €

✓ La variation positive des ressources propres ne suffit pas à absorber le dépassement de l'enveloppe F+I et de la MS à financer.

➤ L'enveloppe F+I ouverte est de 1 317 416 €, la structure budgète 1 530 027 € (1 165 027 + 365 000), soit un écart de 212 611 € qui ne peut pas être compensé par la variation positive des RP

# BI 2024 : Enveloppe Budgétaire – GT Moyens

## Périmètre et principes du GT Moyens

- 13 Composantes : ALLSH – FDSP – IMPGT – SMPM – PHARMACIE – SCIENCES – FEG – FSS – EJCAM – INSPE – IUT – OSU PYTHEAS – POLYTECH
- 3 enveloppes : Pédagogie – Patrimoine – Sécurité
- ✓ L'enveloppe pédagogique peut financer des dépenses patrimoniales, **l'inverse non**

## Mise à jour du modèle

- Les structures auront connaissance de leur nouvelle enveloppe mise à jour sur la base du réalisé 2022, lors de la transmission des maquettes de collecte budgétaire
- ✓ Lors de la MAJ du modèle le bornage – 3 % / + 10 % a été appliqué

## BI 2024 : Enveloppe Budgétaire – GT Moyens

		MAJ 2022	MAJ 2023	Evolution 22-23	Variation 22-23
(1)	Enveloppe Pédagogique	10 100 000	10 100 000	0	0%
(2)	Enveloppe Patrimoine	5 635 259	5 457 253	-178 006	-3%
(3) = (1) + (2)	<b>Total Socle</b>	<b>15 735 259</b>	<b>15 557 253</b>	<b>-178 006</b>	<b>-1%</b>
(4) = (5) - (3)	Effet Bornage - 3 % / + 10 %	585 779	872 354	286 575	49%
(5)	<b>Total Socle Borné</b>	<b>16 321 038</b>	<b>16 429 607</b>	<b>108 569</b>	<b>1%</b>
(6)	Enveloppe Sécurité	1 597 013	1 597 013	0	0%
(7) = (5) + (6)	<b>Total Allocation à 100 %</b>	<b>17 918 051</b>	<b>18 026 620</b>	<b>108 569</b>	<b>1%</b>

- Lors de la remise à jour de l'allocation critérisée l'enveloppe patrimoine a diminué de - 178 k€ du fait de changements sur la qualification des surfaces formation – recherche et administration
- Après bornage, les enveloppes de référence augmentent de + 1% : le bornage à -3% est très largement favorable, en effet la mise à jour « stricte » du modèle entrainerait des diminutions des enveloppes de référence supérieures à – 10 % pour 8 des structures (moyenne à -17 % pour les 8)

# BI 2024 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d’Engagement (Dépenses) sur Enveloppe

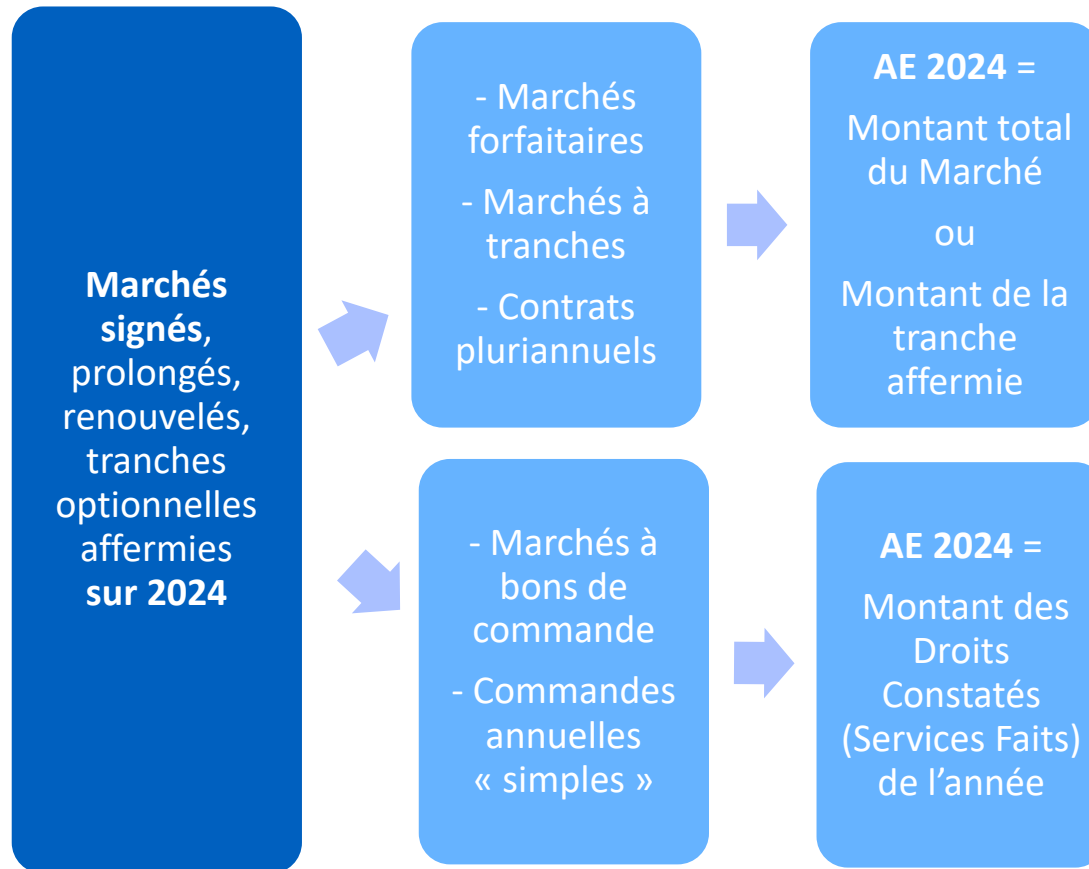
## Autorisation d’Engagement (AE)

- Notion introduite par le Décret GBCP. C’est le budget qui sert à l’engagement des dépenses, c’est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées sur l’exercice.
- Les AE donnent l’information de l’ensemble des engagements pris par l’établissement > appréciation de la soutenabilité budgétaire
- Le budget d’AE est consommé lors de l’engagement de la dépense (à l’émission du BdC)
- L’AE est une notion annuelle : il est prévu et consommé sur un exercice donné, cependant ils peuvent se dénouer en CP sur plusieurs exercices (cas des EJ à portée pluriannuelle ou décalage naturel du flux de la dépense)

### Périmètre des AE du BI 2024 = Nouveaux engagements 2024

- Les AE prévus sur 2023 (BI ou BR) et qui ne seront pas engagés avant la fin de l’exercice, doivent faire l’objet :
    - D’une reprogrammation au BI 2024, si la non réalisation est certaine
- Pas d’automaticité des reports pour les AE non consommés

# BI 2024 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d'Engagement (Dépenses) sur Enveloppe



## BI 2024 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d'Engagement (Dépenses) sur Enveloppe

**Marchés signés  
et engagés  
avant 2024**



- Marchés  
forfaitaires  
pluriannuel  
avec exécution  
sur 2024  
- Engagement  
total du marché  
avant 2024



**AE 2024 = 0**  
  
Prévoir  
uniquement des  
Droits Constatés  
pour la part de  
charge annuelle



# BI 2024 : Méthodologie de Budgétisation – Recettes sur l'Enveloppe

## Prévisions en Comptabilité Générale (en Droits Constatés)

- Liées aux droits acquis durant l'exercice
- **BI 2024 en DC = Prévisions des recettes titrées et des variations de PAR-PCA**
- N.B : Pour les droits d'inscription, comptabilisation à l'encaissement > plus de 4/12<sup>ème</sup> - 8/12<sup>ème</sup>

## Prévisions en Comptabilité Budgétaire (en RE)

- Liés aux encaissements à venir sur l'exercice
- Par simplification : **BI 2024 en RE = BI 2024 en DC**
- Pour les contrats financés (Hors Enveloppe), la prévision du RE dépendra des dispositions de la convention > *cf partie dédié aux prévisions de RE sur le Hors Enveloppe*

# BI 2024: Hors Enveloppe Budgétaire - Principes

**Périmètre  
« Hors  
Enveloppe »**



Dépenses et  
Recettes  
**Sur Projet  
Autofinancé suivi  
sur PFI-éOTP dédié**



**PFI en F – S - M**  
> Conventions ou  
financements à  
justifier avec  
condition de  
remboursement  
> Dispositifs  
spécifiques à isoler  
du périmètre de  
« l'Enveloppe »

# BI 2024 : Hors Enveloppe Budgétaire - Principes

Dépenses

Masse Salariale  
affectée au Projet

+

Fonctionnement et  
Investissement  
affecté au Projet

Recettes

Financement du Projet

# BI 2024 : Hors Enveloppe Budgétaire – Prévisions budgétaires sur les projets financés

## Prévisions en Comptabilité Générale (en Droits Constatés)

- Dépenses = prévisions des dépenses réalisées (= Services Faits) de l'Exercice 2024
- Recettes :
  - PFI en F : Recettes = aux prévisions des dépenses réalisées (équilibre annuel obligatoire)
  - PFI en S : Budgétisation de 100 % de la recette l'année de notification, 0 les autres années (équilibre jugé de manière pluriannuelle) > pas de corrélation avec la prévision des dépenses

## Prévisions en Comptabilité Budgétaire (en AE / RE)

- AE = aux prévisions de Services Faits de l'Exercice
  - Attention - Reversements Partenaires ERASMUS : Budgétisation en AE de l'ensemble des reversements sur l'année de signature des conventions de reversement, 0 les années suivantes (**AE<> DC**)
- RE : dépendent des prévisions de versements inscrites dans la convention, prévoir sur 2024 le montant des versements prévus sur l'exercice > la prévision est indépendante des recettes et des dépenses en droit constatés ou en AE

**N.B : Sur les projets suivi par des PFI éOTP dédiés, la Masse Salariale doit être budgétisée dans la maquette DAF**

## BI 2024 : Hors Enveloppe Budgétaire – Modifications du budget hors phases budgétaires

### Ouverture d'une convention non prévue

- Cas d'une convention nouvelle, signée en cours d'exercice, sans prévision budgétaire
- Possibilité d'ouvrir les crédits avant le BR suivant, s'il y a des dépenses urgentes à engager
- Pas de régularisation au BR suivant, sauf en MS

### Réajustement du Budget à la baisse

- Si le montant notifié est inférieur au montant budgétisé, la DAF Budget viendra réajuster les crédits à la baisse
- Maitrise des risques, permet d'éviter toute surconsommation non financée

## BI 2024 : Hors Enveloppe Budgétaire – Actions CVEC

Désormais, l'ensemble des actions financées par la CVEC sont suivies sur des PFI dédiés, qu'il s'agisse :

- de projets en lien avec la CVEC de Campus
- d'Appels à Projets
- **d'enveloppes ouvertes sur les structures pour des budgets récurrents ou des actions individualisables** (*depuis le BP 2022 : SSE – SUAPS – DEVE – DDD...*)

Concernant le dernier point, les structures concernées devront inscrire dans le PFI dédié, les dépenses réparties en 3 masses, à hauteur de l'enveloppe validée par la commission CVEC de Septembre, puis votées à la CFVU et au CA d'Octobre

La MS financée par la CVEC devra être inscrite et fléchée dans les outils DEMAT de la DRH et correspondre aux éléments validés en commission

Les éOTP CVEC sont considérés « Hors Enveloppe » et ne donnent pas droit à report en cas de non consommation

- En attente d'informations complémentaires de la DEVE et de la commission CVEC, les structures devront prévoir les moyens 2024 sur la base de l'enveloppe 2023



# Troisième partie

---

# BI 2024 : Maquette de collecte DAF

- La maquette de collecte du BI 2024 est identique au documents utilisés pour le BR 2023 et pour les phases budgétaires de 2022
- Les demandes du BI se feront sur le même fichier que le BR dans un onglet distinct
- La maquette fait apparaitre plusieurs onglets :
  - Les onglets d'intégration, permettent de renseigner vos demandes budgétaires
  - Les onglets de contrôle des PFI, permettent de vérifier l'équilibre des dépenses et des recettes en droits constatés sur les PFI
  - L'onglet « Contrôle Enveloppe », permet de juger du respect de l'équilibre de l'enveloppe et des conditions du cadrage
  - Les onglets de synthèses, permettent d'avoir des restitutions en comptabilité générale ou budgétaire ; et pouvoir analyser les demandes du BI, en les mettant en regard avec les précédentes phases ou réalisations



# BI 2024 : Mise à disposition de la documentation utile au Dialogue de Gestion

- ✓ Le Service Budget de la DAF transmettra aux structures l'ensemble des supports utiles au dialogue de gestion du BI 2024
- Les documents concernés sont :
  - La maquette de collecte de la DAF
  - La mise à jour de l'enveloppe critérisée (calcul fait par la DPCG)
  - Les notes techniques de la DAF et de la DRH
- Les documents seront transmis aux structures par mail, **avant le Vendredi 28/07/2023**
- ✓ Le PPT de la réunion et les notes seront également disponibles sur le site « IntrAMU » de la DAF BUDGET : <https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/daf-budget>
- Les interlocuteurs du Pôle Budget de la DAF et du Bureau Masse Salariale et Emplois de la DRH sont à disposition pour toute question

## BI 2024 : Maquette de collecte DAF – Echanges et retour des Documents

- Les ateliers techniques auront lieu **du 11/09/2022 au 22/09/2022**, en présentiel au Pharo ou à distance via Skype ou Zoom
  - Les structures sont invitées à prendre contact avec l'interlocuteur DAF Budget avant le 07/07/2023 afin de convenir d'un RDV, les invitations Outlook seront transmises ensuite
- Avant chaque atelier technique, la structure devra transmettre sa maquette budgétaire complétée au Service Budget, au minimum 48h avant le RDV
  - ✓ Cela permettra au Service Budget de réaliser une première analyse sur les données et préparer l'atelier technique en prenant compte des demandes
- Suite aux ateliers, **la maquette de collecte finalisée et vérifiée par le Service Budget sera retournée au plus tard le Mardi 26 Septembre**
  - Les retours définitifs qui peuvent être faits avant cette date sont les bienvenus
- Les retours définitifs sont adressés auprès de votre interlocuteur du Service Budget en mettant en copie la Responsable du Service Budget ainsi que le Directeur du Pôle Budget



# Quatrième partie

---

# BI 2024 : Calendrier Macro

Juillet

- 12 : Réunions de Lancement du BI 2024
- **Avant le 7 : Prises de RDV pour les Ateliers Techniques**
- **19 – 28 : Transmission des Maquettes DAF et Notes Technique**

Septembre

- **11 > 22 : Ateliers Techniques DAF et DRH**
- **26 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2024) lors du CA et Transmission Lettre de Cadrage**
- **26 : Retour définitif des éléments à la DAF et à la DRH**
- 27 > 29 : Consolidation des retours des Composantes, Services Communs et Centraux

Octobre

- 02 > 06 : Première consolidation du BI
- 9 > 13 : Présentation des premiers équilibres du BI à la Gouvernance et Rencontres DGS
- **16 > 24 : Conférences des Moyens**

Novembre

- 02 > 10 : Consolidation globale et analyses du BI
- **13 > 17 : Process de validation et d'arbitrages du BI**
- 21 > 04/12 : Elaboration des états réglementaires pour le Rectorat (tableaux et note)

Décembre

- 07 : Transmission des documents au Rectorat pour contrôle
- Réunion Rectorat
- **21/12 : Conseil d'Administration - Vote du BI 2024**



**Le Pôle Budget de la DAF  
vous remercie pour votre  
participation**